
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 mai 2012 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 0729

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 0730

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 avril 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 0731

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 mai 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE12 0732

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le mémoire de la Ville de Montréal sur le Projet de loi 51, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant principalement la sécurité et le bien-être des animaux.

Adopté à l'unanimité.

12.005 1122344001

CE12 0733

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de 3 unités de sauvetage lourd avec une option d'achat d'un camion supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1123838006

CE12 0734

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation de deux compresseurs à vis à l'emmagasinement des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1123334013

CE12 0735

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels relatifs à la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1120144002

CE12 0736

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 1132 (CE11 0550) relativement à des travaux de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'eau de 900 mm de diamètre dans la rue Peel et d'une conduite de 300 mm de diamètre passant sous l'autoroute 40, à la hauteur de l'entrée Montrose.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1120266030

CE12 0737

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels afin d'évaluer le potentiel de développement économique et immobilier de la partie sud-est du quartier Notre-Dame-de-Grâce en fonction des perspectives d'évolution des marchés résidentiel, commercial et de bureaux, incluant les retombées du futur centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans le cadre de la préparation d'un programme particulier d'urbanisme, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1124439004

CE12 0738

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
- 2 - d'accorder à Dubo Électrique Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de douze semaines selon les dispositions prévues à la clause de fluctuation, le tout conformément à l'appel d'offres 11-11806 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1123041001

CE12 0739

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Croisières Navark inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 23 juin et le 3 septembre 2012, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 86 921,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12030;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1123703001

CE12 0740

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de gilets de sécurité;
- 2- d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11933 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1125296003

CE12 0741

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 459 406,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire et la construction d'un réseau d'eau secondaire dans la rue Saint-Joseph, de la rue Sainte-Anne au boulevard Saint-Jean-Baptiste, ainsi que la construction d'un égout unitaire et la reconstruction d'un réseau d'eau secondaire dans la rue Bellerive, de la rue Sainte-Anne au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour somme maximale de 442 906,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING12-05;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1124820001

CE12 0742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 671 913,90 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation des deux tours d'entrée à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 643 917,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5536;

- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1120417001

CE12 0743

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme Texel Géosol inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de la membrane d'étanchéité des digues de retenue des réservoirs de mazout 671-S12-001 et 002 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 346 480,50 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1608-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1123334015

CE12 0744

Vu la résolution CA12 08 0305 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1er mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts et de chaussée, de trottoirs et de bordures des rues Saint-Aubin (de la rue Du Collège à la rue Decelles) et Decelles (de la rue Gratton à la rue Leduc), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 752 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-015;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 198 676,80 \$, taxes incluses, représentant quatre-vingt-dix pourcent du coût total du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1125195007

CE12 0745

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 177 940 \$, taxes non applicables, pour les services d'accompagnement dans la préparation d'appels d'offres pour l'acquisition et l'implantation du nouveau système budgétaire;
- 2- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel l'École de technologie supérieure s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 118 657 \$, taxes non applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université du Québec à Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 59 283 \$, taxes non applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1125881001

CE12 0746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport établissant les modalités et conditions du versement à la Ville de Montréal d'une somme de 1 159 926 \$ pour la rénovation de l'aréna Maurice-Richard — Phase 2;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1124265001

CE12 0747

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer, comme domaine public, le lot 4 077 391 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage, le lot 4 077 391 du cadastre du Québec situé sur le côté est de la rue Éléonor, entre les rues Notre-Dame et William, pour un montant de 51 000 \$, plus les taxes applicables, et remet à l'École de technologie supérieure un montant de 253 550 \$, plus les taxes applicables, en compensation notamment pour les parties de sa propriété devenues rues, situées dans le quadrilatère composé des rues Notre-Dame, Murray, William et Éléonor, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 3- d'imputer ces sommes, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1100292009

CE12 0748

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Conceptions Rachel-Julien inc. à débiter des travaux sur une partie du lot 3 635 817 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulées à la demande d'autorisation;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1121368006

CE12 0749

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie, pour l'année 2012;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur, Culture et patrimoine, à signer ledit projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1121075001

CE12 0750

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les projets de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après mentionnés pour le maintien des services de bibliothèque à la population montréalaise, pour l'année 2012, et de leur accorder un soutien financier totalisant 52 400 \$, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, aux termes et conditions stipulés auxdits projets de protocole d'entente :

Organismes	Montant 2012
Bibliothèque et centre d'informatique Atwater	20 700 \$
Montreal Children's Library, succursale Atwater	31 700 \$

- 2- d'autoriser la directrice associée – Bibliothèques, de la Direction de la culture et du patrimoine, à signer lesdits projets de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1125196002

CE12 0751

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 60 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2012, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Organisme	Projet	Montant accordé 2012
Compagnons de Montréal	Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle - Phase VI	10 000 \$
Association Loisirs Soleil	Intégration loisirs	20 000 \$
Au rendez-vous des cultures	Aînés et immigrants – S'outiller pour une intégration sociale solidaire	30 000 \$

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1120302001

CE12 0752

Il est

RÉSOLU :

de consentir, préalablement à l'approbation du projet d'acte de modification de servitude, laquelle sera consentie à titre gratuit et dont copie a été publiée sous le numéro 3 595 418 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, aux travaux d'installation et de modernisation pour un réseau téléphonique et de télécommunication de Bell Canada, sur une partie de terrain constitué d'une partie du lot 2 133 839 du cadastre du Québec, tel que représenté au plan soumis par Bell Canada portant le numéro G 58251, selon les termes et conditions qui seront stipulés au projet de modification de servitude.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1121233002

CE12 0753

Vu la résolution CA12 08 0324 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1er mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la création du Fonds local de solidarité sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et des municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest pour laquelle une convention de partenariat doit être convenue entre le Centre local de développement (CLD) Centre-Ouest et le Fonds local de solidarité Laurentien, auquel intervient les Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 2 - d'autoriser la mise en place d'un partenariat FLI/Fonds local de solidarité à être convenue entre le CLD Centre-Ouest et le Fonds local de solidarité afin de consolider l'offre de financement local et d'en faciliter l'accès aux entrepreneurs;
- 3 - de désigner le directeur de l'arrondissement de Saint-Laurent au sein du comité d'investissement commun (CIC) pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, le rôle de ce comité étant d'appliquer la politique d'investissement commune FLI/Fonds local de solidarité établie dans le cadre de la convention de partenariat;
- 4 - d'approuver un projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, par laquelle le ministre verse à la Ville une aide financière de 100 000 \$, que cette dernière s'engage à verser pour le Fonds local de solidarité Laurentien aux conditions prévues audit projet d'entente;
- 5 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1123231001

CE12 0754

Vu la résolution CA12 30 05 0132 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles en date du 1er mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction des conduites d'égouts pluviaux et sanitaires, de conduites d'eau, de pavage, de trottoirs, de bordures, de conduits d'éclairage souterrains dans le cadre du nouveau projet résidentiel Pointe Est.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1124642005

CE12 0755

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits de 275 000 \$ en provenance de la réserve accumulée du Fonds de voirie d'agglomération, compte de bilan vers le compte du Fonds de voirie d'agglomération à la Direction des transports afin de payer les dépenses nécessaires à la réalisation du Plan d'accessibilité au centre-ville et à l'île de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1120160001

CE12 0756

Vu la résolution CA12 08 0299 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1er mai 2012 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'emprunter sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et du règlement d'emprunt numéro RCA10-08-1, tel que modifié par le règlement numéro RCA10-08-1-1, autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le coût de financement des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, du centre d'exposition et de la réserve muséale à l'arrondissement de Saint-Laurent, selon les modalités prévues au projet de *Convention de prêt et de subvention*, soumis au comité exécutif pour approbation, la somme telle que déterminée conformément à la *Convention de prêt et de subvention*;
- 2- d'approuver la *Convention de prêt et de subvention* dont copie est annexée comme pièce jointe au dossier décisionnel;
- 3- de prier les ministères impliqués d'approuver les termes et conditions de l'emprunt effectué par la Ville de Montréal conformément à la *Convention de prêt et de subvention*;
- 4- d'autoriser la réception de la subvention prévue à la *Convention de prêt et de subvention* et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 5- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer, le cas échéant, la *Convention de prêt et de subvention* et les documents afférents;
- 6- d'autoriser M. Jacques Marleau et M. Michel Bruce Dubois à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer la *Convention de prêt et de subvention* et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 7- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville de Montréal, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville de Montréal à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins;
- 8- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou l'avocat ou le cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, à apporter à la *Convention de prêt et de subvention*, toutes modifications qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1114430004

CE12 0757

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du recours intentée par Compagnie d'assurance Chartis du Canada contre Ville de Montréal au montant de 126 614,60 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Myrtho Adrien, du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, un chèque à l'ordre de Gasco Goodhue St-Germain "en fidéicommis" au montant de 126 614,60 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1120421001

CE12 0758

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à représenter la Ville de Montréal et ses fonctionnaires et employés appelés à témoigner devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) et à présenter une demande de reconnaissance du statut de participant.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1122463003

CE12 0759

Vu la résolution CA12 210199 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 1er mai 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1122196002

CE12 0760

Il est

RÉSOLU :

de recevoir le rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 30 avril 2012.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1121353006

CE12 0761

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le cadre de référence en matière de signalisation des bâtiments de la Ville de Montréal ainsi que des parcs et places et mandater la Direction des communications afin d'établir les normes en cette matière et d'en assurer l'application.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1122685001

Levée de la séance à 12 h 25

70.001

Les résolutions CE12 0729 à CE12 0761 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville